



CONVENTION CADRE

Partenariat entre la Ville de Dijon et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

Entre les soussignés :

D'une part :

La Ville de Dijon

Mairie - CS 73310 - 21033 DIJON Cedex

représenté par son Maire, M. François REBSAMEN, agissant en vertu d'une décision du Conseil municipal du 28 janvier 2019.

ci-après désigné « Ville de Dijon »,

D'autre part :

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

2 rue Bastien Lepage - BP 40435 - 54001 NANCY Cedex

représentée par son Directeur, Lorenzo DIEZ,

ci-après désignée « ENSAN ».

Préambule

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, partenaire de l'Université de Lorraine et établissement public administratif sous tutelle du Ministère de la Culture, forme environ 750 étudiants-architectes et relaie la politique du Ministère en matière de recherche, de formation des professionnels et de diffusion de la culture architecturale.

Elle bénéficie des compétences de nombreux enseignants professionnels intervenant quotidiennement dans l'édification des territoires, ainsi que de deux laboratoires de recherche.

La Ville de Dijon se veut garante du développement de son territoire et de la qualité de vie de ses habitants, notamment au moyen d'une politique architecturale, urbaine et paysagère ambitieuse.

Ainsi, dans le cadre de la Semaine 2017 de l'Architecture et du Patrimoine, elle a accueilli un groupe de 100 étudiants de l'ENSAN afin d'élaborer des projets sur quatre sites dijonnais choisis avec les enseignants. Ces ateliers pédagogiques, riches d'échanges et d'idées, ont donné lieu à une publication en 2018.

La Ville de Dijon souhaite favoriser l'émergence des projets, travaux de recherche et travaux pédagogiques (formation initiale et continue) menés par des étudiants, enseignants et chercheurs de l'ENSAN pour la mise en œuvre d'un certain nombre de ses politiques publiques, champs de compétence ou axes d'intervention.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de mettre en place un cadre contractuel bisannuel assurant le développement de coopérations structurantes entre la Ville de Dijon et l'ENSAN dans le domaine de la pédagogie, de la recherche et de l'expérimentation en architecture et urbanisme.

Il s'agit de mettre à profit les spécificités du territoire dijonnais (quartiers et/ou édifices démonstrateurs) comme supports d'expérimentation pédagogique et scientifique pour les étudiants de l'ENSAN.

Cette formule permettrait de délocaliser à Dijon certains enseignements habituellement organisés à Nancy.

Article 2 - Engagement de l'ENSAN

L'ENSAN s'engage à organiser et mener les enseignements détaillées en Annexe, à travers diverses modalités pédagogiques telles que notamment :

- cours magistraux ;
- semaines intensives ;
- ateliers de projet ;
- workshop ;
- manifestations de sensibilisation et de valorisation, orientées vers différents publics (colloques, conférences, expositions, publications...)...

Article 3 - Engagement de la Ville de Dijon

La Ville de Dijon apportera son soutien, notamment financier, aux actions citées à l'article 2 et détaillées en Annexe.

Le montant maximal de la subvention de la Ville de Dijon est arrêté à hauteur de **155.220 €** sur la période considérée, détaillé comme suit :

Réf.	Action délocalisée	Echéance	Dépenses (€)	
			2019	2020
A2.a	Atelier d'expression plastique « La Fabrik »	Février à juin	7.260	7.260
A2.b	Semaine intensive « Architecture & Transition écologique »	Novembre	25.230	
A2.c	Atelier de projet « Ici et maintenant »	Février à juin	15.180	15.180
A2.d	Semaine Internationale d'Architecture	Juin	13.610	
A2.e	Habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre	Décembre	7.050	7.050
A2.f	Workshop international « Aménagement et Gestion du Territoire »	Juillet		27.400
A2.g	Chaire « Architecture, vin et vignoble »	Non défini	15.000	15.000
BUDGET			83.330	71.890

+ cofinancement partenaires
€

Cette contribution financière pourra être complétée par des contributions en nature (assistance au montage d'opération, réalisation de supports de communication...).

Pour permettre la prise en charge financière par la Ville de Dijon des frais relatifs aux enseignements conduits au titre des années 2019 et 2020, l'ENSAN adressera à la Ville de Dijon un état détaillé et certifié par le comptable public de l'école des frais qu'elle aura effectivement supporté au fur et à mesure de la réalisation des actions.

La Ville de Dijon versera les sommes convenues par virement sur le compte numéro 10071 54000 00001002584 32 ouvert à la trésorerie générale de Nancy.

Article 4 - Modalités de suivi et d'évaluation

Dès la signature de la convention, des réunions de concertation seront organisées pour chaque mission.

Deux réunions annuelles seront organisées, en juin et décembre, afin de suivre l'évolution des actions. Préalablement à la réunion de juin, le bilan des activités de l'ENSAN soutenues par la Ville de Dijon sera présenté et pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une publication organisée conjointement. De plus, lors de la réunion de décembre, les prévisions de demandes de contribution pour l'année civile suivante seront transmises par l'ENSAN à la Ville de Dijon.

Chaque année, un rapport récapitulatif de l'ensemble des actions menées et des frais engagés sur la période sera présenté à la Ville de Dijon.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature le ... et est conclue pour une période de 2 ans, sur la base d'un programme annuel d'actions élaboré en concertation entre la Ville de Dijon et l'ENSAN.

Elle expire le ...

Article 6 - Avenants à la convention

Compte-tenu des missions détaillées à l'article 2 et des éléments d'évaluation précisés à l'article 4, des avenants à la présente convention seront signés chaque année, de manière à détailler et mettre en œuvre les actions pédagogiques, de recherche et d'expérimentation retenues par les Parties.

Article 7 - Communication et information sur la participation de la Ville de Dijon

Tout document ou toute communication relevant du domaine de la présente convention devra porter une mention relative au financement apporté par la Ville de Dijon selon la charte graphique fournie.

Les parties conviennent que toute publication ou communication relative aux différents travaux doit intervenir dans le respect des obligations de confidentialité et des droits de propriété intellectuelle des parties.

Tout projet de publication ou communication d'une partie, concernant tout ou partie des travaux, doit toutefois être soumis à l'autorisation préalable de l'autre partie et mentionner l'autre partie.

Sous ces réserves, chaque partie est libre de faire toute publication ou communication qu'il souhaite sur les travaux.

Article 8 - Reversement de la subvention et Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville de Dijon, celle-ci peut remettre en cause le montant de ses subventions ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 9 - Contrôle de la Ville de Dijon

L'ENSAN s'engage à justifier, à tout moment, de l'utilisation des fonds versés et tiendra sa comptabilité à la disposition de la Ville de Dijon.

L'ENSAN s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de Dijon de la réalisation des objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 10 - Litiges

En cas de litige sur l'interprétation et l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Nancy en cas d'épuisement des voies amiables.

Fait à Nancy, en deux exemplaires originaux, le ...

<p>Le Maire de la Ville de Dijon</p> <p>François REBSAMEN</p>	<p>Le Directeur de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy</p> <p>Lorenzo DIEZ</p>
--	--

ANNEXES A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Ville de Dijon / École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy pour la période 2019/2020

Pré-chiffrage des actions proposées

Les montants ci-après sont à charge de la Ville de Dijon.

L'ancienne crèche, située dans l'hôtel Monge, sera réaménagée comme suit :

- mise en place de sanitaires adultes ;
- vérification des systèmes d'éclairage et prises de courant ;
- mise en place d'une diffusion de Wi-Fi aux performances suffisantes ;
- 20 tables et chaises ;
- mur peint blanc (pour vidéo-projection) ;
- copieur A3 couleur ;
- vidéo-projecteur et rallonge multiprises ;
- 3 établis ;
- outillage de base et quincaillerie ;
- aménagement de la cuisine en rez-de-jardin pour espace cafeteria des étudiants (micro-ondes et évier).

A2.a Atelier d'expression plastique « La Fabrik »

Délocalisation d'enseignement

Enseignant référent : Cécile DEMANGE

Promotion : Licence 2

Semestre : 2

Jauge : 15 étudiants

Déroulement : Février à Juin 2019 (2 x 3 jours, du vendredi au dimanche)
Février à Juin 2020 (2 x 3 jours, du vendredi au dimanche)

Poste	Forfait (€ HT)	Remarque
1 salle de projet et cours	/	Avec établis, vidéoprojecteur, écran, imprimante A3 couleur et wifi
1 lieu d'installation	/	Espace urbain
Matériaux de maquettage et expérimentation	500	Carton, polystyrène, colle, peinture...
Vernissages	800	3 échanges avec public autour d'un apéritif
2 autobus aller-retour Nancy/Dijon	3.000	25 passagers
2 aller-retour Nancy/Dijon en covoiturage	220	1 A/R : 440 km à 0,25 €/km
Transports en commun	140	10 PASS 10+1 Voyages à 14€ pièce
Hébergement (étudiants et enseignant)	2.600	4 nuits
TOTAL (par session)	7.260	

La rémunération de l'enseignant est à la charge de l'ENSAN.
Les repas sont à la charge des participants.

A2.b Semaine intensive « Architecture & Transition écologique »

Délocalisation d'une édition

Enseignant référent : Antoine STECK

Promotion : Licence 2

Semestre : 1

Jauge : 120 étudiants

Déroulement : Novembre 2019 (5 jours, du lundi au vendredi)

Objet : La Semaine Architecture Transition Écologique vise à encourager les étudiants à prendre conscience des enjeux de transition écologique sur une période limitée et intensive (blogs.nancy.archi.fr/transition).

Poste	Forfait (€ HT)	Remarque
1 amphithéâtre	/	Avec vidéoprojecteur, écran et wifi
5 salles de cours	/	Avec vidéoprojecteur, écran et wifi
Tirages de plans & Impressions	2.000	
Presse quotidienne	130	Titres régionaux et nationaux
1 autobus aller-retour Nancy/Dijon	3.000	120 passagers
5 aller-retour Nancy/Dijon en covoiturage	550	1 A/R : 440 km à 0,25 €/km
Transports en commun	350	25 PASS 10+1 Voyages à 14€/pièce
Hébergement (étudiants et invité)	19.200	4 nuits
TOTAL (par session)	25.230	

La rémunération de l'encadrant, du moniteur, des intervenants et du conférencier est à la charge de l'ENSAN. Les repas sont à la charge des participants.

A2.c Atelier de projet « Ici et maintenant »

Délocalisation d'atelier

Enseignant référent : Nicolas DEPOUTOT

Promotion : Master 1

Semestre : 2

Jauge : 15 étudiants

Déroulement : Février à Juin 2019 (2 x 5 jours du lundi au vendredi + 2 jours de jury)
Février à Juin 2020 (2 x 5 jours du lundi au vendredi + 2 jours de jury)

Poste	Forfait (€ HT)	Remarque
1 salle de projet et cours	/	Avec établis, vidéoprojecteur, écran, imprimante A3 couleur et wifi
1 lieu d'installation	/	Espace urbain
Matériaux de maquettage et expérimentation	500	Carton, polystyrène, colle, peinture...
Apéritifs	800	2 conférences +2 cours ouverts au public
Défraiement de conférenciers	1.500	3 conférenciers locaux
3 autobus aller-retour Nancy/Dijon	4.500	25 passagers
2 aller-retour Nancy/Dijon en covoiturage	220	1 A/R : 440 km à 0,25 €/km
Transports en commun	420	30 PASS 10+1 Voyages à 14€/pièce
Hébergement (étudiants et enseignant)	7.240	11 nuits
TOTAL (par session)	15.180	

La rémunération de l'enseignant est à la charge de l'ENSAN.
Les repas sont à la charge des participants.

A2.d Semaine Internationale d'Architecture

Délocalisation d'un groupe

Enseignant référent : Anne SCHEOU & Nicolas DEPOUTOT

Promotion : Master 1

Semestre : 2

Jauge : 20 étudiants

Déroulement : Juin 2019 (5,5 jours, du lundi au samedi matin)
Juin 2020 (5,5 jours, du lundi au samedi matin)

Objet : La Semaine Internationale d'Architecture rassemble des étudiants et architectes, paysagistes et ingénieurs de renommée internationale qui arpentent et interrogent la singularité et la force de certains lieux (www.nancy.archi.fr/fr/semaine-internationale-d-architecture.html).

Poste	Forfait (€ HT)	Remarque
1 salle de projet et cours	/	Avec établis, vidéoprojecteur, écran et wifi
Matériaux de maquettage et expérimentation	4.000	
Tirages de plans & Impressions	2.000	
Voyage de l'architecte étranger invité	1.000	
1 autobus aller-retour Nancy/Dijon	1.500	25 passagers
3 aller-retour Nancy/Dijon en covoiturage	330	1 A/R : 440 km à 0,25 €/km
Transports en commun	280	20 PASS 10+1 Voyages à 14€ pièce
Hébergement (étudiants et invité)	4.500	5 nuits
TOTAL (par session)	13.610	

La rémunération de l'architecte étranger invité (3.500 €) est à la charge de l'ENSAN.
Les repas sont à la charge des participants.

A2.e Habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre

Délocalisation d'une semaine

Enseignant référent : Pascal BREDA

Promotion : HMONP

Semestre : 1 ou 2

Jauge : 30 étudiants

Déroulement : Décembre 2019 (5 jours, du lundi au vendredi)
Décembre 2020 (5 jours, du lundi au vendredi)

Objet : Formation théorique de 150 h minimum (4 semaines) et mise en situation professionnelle de six mois minimum (www.nancy.archi.fr/fr/hmonp.html).

Poste	Forfait (€ HT)	Remarque
1 salle de cours	/	Avec vidéoprojecteur, écran et wifi
1 autobus aller-retour Nancy/Dijon	1.500	50 passagers
5 aller-retour Nancy/Dijon en covoiturage	550	1 A/R : 440 km à 0,25 €/km
Hébergement (étudiants et encadrant)	5.000	4 nuits
TOTAL (par session)	7.050	

La rémunération de l'encadrant et des intervenants (114 €/h chargé) est à la charge de l'ENSAN.
Les repas sont à la charge des participants.

A2.f Workshop international « Aménagement et Gestion du Territoire »

Promotion : Licence, Master et Doctorat

Semestre : 2

Jauge : 30 étudiants

Déroulement : Juillet 2020 (2 semaines)

Objet : Projet global, sur des thématiques chères aux élus dijonnais, permettant un travail collaboratif entre étudiants en architecture/urbanisme/paysage, géographie, écologie, ingénierie, droit..., enseignants, chercheurs et professionnels.

Atelier piloté par l'ENSA Nancy, en partenariat avec les universités et écoles de Dijon et des villes jumelles, ainsi que l'UNEAP (Union Nationale des Étudiants en Architecture et Paysage), l'UFEP (Union Française des Étudiants en Paysage), l'AFNEG (Association Fédérative Nationale des Étudiants en Géographie, Aménagement, Urbanisme et Environnement) et le BNEI (Bureau National des Élèves Ingénieurs).

L'objectif est la rédaction d'un livre blanc sur la conception collaborative et création d'un pôle national de l'aménagement et gestion du territoire (institut + lieu d'expérimentation aux ateliers Arsenal).

Poste	Forfait (€ HT)	Remarque
1 halle de projet	/	
5 salles de cours	/	Avec vidéoprojecteur, écran et wifi
Directeur de projet (pilotage du workshop)	9.000	Voyage, rémunération et déplacements
6 encadrants (architectes, ingénieurs...)	36.000	Voyage, rémunération et déplacements
Intervenants extérieurs (compagnons)	2.000	Intervenants locaux
Chargé de mission	6.500	Organisation, planification, communication
Manifestations protocole	1.200	Lancement et clôture
Conférences	2.000	4 conférences à 500 € pièce (conférenciers locaux)
Expositions et ateliers pédagogiques	4.000	
Prestations communication événementielle	2.000	
Matériaux de maquettage et expérimentation	15.000	
Tirages de plans & Impressions	3.000	
5 aller-retour Nancy/Dijon en covoiturage	550	1 A/R : 440 km à 0,25 €/km
Transports en commun	840	60 PASS 10+1 Voyages à 14€ pièce
Hébergement (étudiants et encadrants)	17.280	12 nuits
TOTAL (par session)	99.370	

Les repas sont à la charge des participants.

A2.g Chaire « Architecture, vin et vignoble »

Enseignant référent : Lorenzo DIEZ

Déroulement : Lancement en Septembre 2020

Objet : Chaires partenariales en architecture sur la thématique du vin, voire de la gastronomie, visant à fédérer les acteurs de l'enseignement, de la recherche, de l'innovation, du monde professionnel et de l'entreprise autour de sujets prioritaires ou émergents pour répondre aux enjeux architecturaux du développement durable des territoires..

Les ouvrages abordés, à haute valeur ajoutée, concernent l'architecture industrielle/de production, de bien-être/dégustation et d'accueil du public.

L'objectif est la labellisation par le Ministère de la Culture et l'accueil de doctorants et chercheurs autour de programmes de recherche dédiés (www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-Recherche-Metiers/La-recherche-architecturale-urbaine-et-paysagere/L-organisation-de-la-recherche/La-politique-institutionnelle/Les-chaire-partenariales).

Poste	Forfait (€HT)	Remarque
2019 : Montage du plan d'affaires de la chaire	15.000	
2020 : Finalisation du plan d'affaires de la chaire et montage du dossier de labellisation	15.000	
TOTAL	30.000	